

Randonnées

en Haut Charolais



Mornay



Le petit Mornay (autour du village)

5 Km
M1



Sens Horaire



Le grand Mornay (entre Arconce, Chaumont et Avalze)

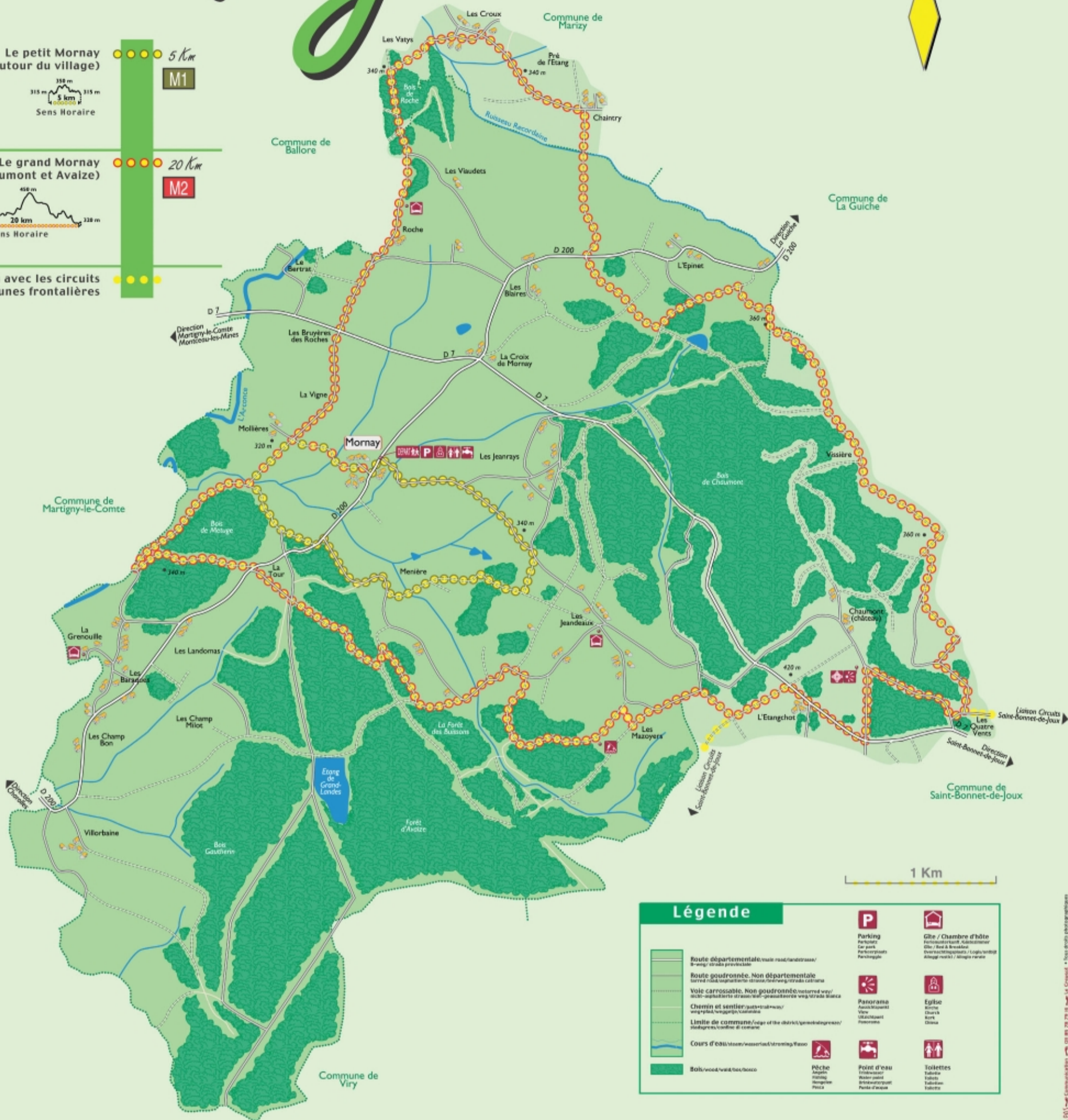
20 Km
M2



Sens Horaire



Liaison avec les circuits des communes frontalières



1 Km

Légende	
	Route départementale: voirie routière/autoroute/
	Route goudronnée. Non départementale
	Vole carrossable. Non goudronnée: nature morte/
	Chemins et sentiers: voirie rurale/
	Limite de commune/edge of the district/parish/commune/
	Cours d'eau: voirie hydraulique/
	Bois/wood/valley/forest
	Parking
	Gîte / Chambre d'hôte
	Panorama
	Eglise
	Pêche
	Point d'eau
	Toilettes

A DECOUVRIR

MORNAY

Forêts, cours d'eau, prairies sont les caractéristiques principales de la commune de MORNAY. D'une superficie de 20 km², elle est recouverte en grande partie par la Forêt d'Avalze et le Bois de Chaumont qui abritent différentes essences d'arbres et sont le refuge de nombreux gibiers. Le promeneur est attiré par plusieurs ruisseaux poissonneux et par l'Arconce qui délimite la commune à l'Ouest. Les prairies calmes et verdoyantes témoignent de l'activité principale, l'élevage de bovins charolais. Le village est caractérisé par son église romane.



RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui: de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication (téléphone portable, carte téléphonique) et installe son moyen de locomotion dans de bonnes chaussures.

Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir.

Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard!

Refermez les barrières rencontrées sur le parcours.

Le randonneur doit respecter:

- les autres utilisateurs des chemins: soyez courtois.
- En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office National des Forêts ou de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire sur les territoires concernés.
- le milieu qu'il traverse: ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette),
- le paysage, n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet,
- la tranquillité des lieux (ne laissez pas divaguer les animaux, ne criez pas, ...),
- le code de la route sur les portions de circuits goudronnés.



Continuité de l'itinéraire

Tourner à gauche

Tourner à droite

Mauvaise direction

Concept Balades Vertes créé et soutenu par le Conseil Général de Saône et Loire.